

Une nouvelle loi qui aidera les donneurs d'organes vivants

Le gouvernement McGuinty accorde un congé avec protection de l'emploi aux donneurs d'organes vivants

NOUVELLES

Le 27 mai 2009

Les donneurs d'organes vivants en Ontario auront bientôt droit à un congé avec protection de leur emploi.

L'Ontario a adopté les modifications à la *Loi de 2000 sur les normes d'emploi* visant à accorder un congé avec protection de leur emploi aux employés qui font le don de certains organes à une autre personne. Les modifications entreront en vigueur à la date fixée par proclamation.

Cette loi s'inscrit dans la continuité du fonds de quatre millions de dollars, qui avait été annoncé en 2007 pour mettre en œuvre la *Stratégie de dons d'organes*. Celle-ci prévoit la création du *Programme de remboursement des dépenses des donneurs vivants*, dont le but est de rembourser certaines dépenses admissibles qu'engagent les personnes qui font le don d'un organe, et de compenser le revenu que ces personnes ont perdu en raison de leur don.

De nombreux avantages sont associés aux dons d'organes par des donneurs vivants, dont l'abrègement de la période d'attente des patients, la réduction de la souffrance des patients, l'accroissement du taux de succès des transplantations et la réduction des dépenses de santé.

CITATIONS

« Le congé avec protection de l'emploi offre le soutien nécessaire aux personnes compatissantes qui veulent aider leur prochain. C'est la bonne mesure à prendre. »

- Peter Fonseca, ministre du Travail

« En fournissant un appui d'une importance capitale aux donneurs le gouvernement aide à accroître le nombre de vies sauvées grâce au don d'un organe. »

- David Caplan, ministre de la Santé et des Soins de longue durée

FAITS EN BREF

- Ont actuellement droit au congé avec protection de leur emploi les personnes qui font le don de la totalité ou d'une partie d'un des organes suivants : rein, foie, poumon, pancréas et intestin grêle.
- Pour avoir droit au congé, les donneurs devront avoir été au service d'un même employeur durant au moins 13 semaines.
- Il y a en Ontario environ 1 700 hommes, femmes et enfants qui attendent un organe.
- Environ 30 p. cent des organes transplantés viennent de personnes qui ont donné un organe de leur vivant.

POUR EN SAVOIR PLUS

Renseignez-vous sur la [Stratégie de dons d'organe](#) de l'Ontario.

Le don d'un organe de la part d'une personne aide-t-il des dizaines d'autres personnes? La réponse est oui. Allez voir le site du [Réseau Trillium pour le don de vie](#) : vous verrez comment vous pourriez faire quelque chose qui compte vraiment.

Susan McConnell, Bureau du ministre, 416 326-7710
Jackie Rancourt, Direction des communications, 416 326-1407

ontario.ca/travail-nouvelles
Available in English